

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Jackson

<https://www.cadre21.org/membres/36dd3bc38b52967b5ed3cd7c>

Date d'obtention : 2024-02-12 17:11:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse un outil d'évaluation et de soutien face à des situations de sextage chez les jeunes. Il a été conçu en partenariat entre le DPCP, la police et les écoles. La méthode d'intervention sert à uniformiser les pratiques au travers l'ensemble des écoles et ainsi s'assurer de ne pas porter préjudice aux jeunes concernés lorsque nous faisons face à une situation de sextage. Ce sont uniquement les personnes formées et mandatées qui peuvent se servir de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Principalement, nous allons arrêter de nous demander ce qu'on devrait faire ou pas dans de telles situations. La méthode est claire, les outils sont disponibles dans la trousse alors nous n'aurons qu'à suivre le protocole. Ça va faire en sorte d'assurer une uniformité dans nos interventions, mais aussi une certaine égalité entre tous les acteurs concernés d'une même situation ou d'une situation à l'autre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Garder une approche toujours bienveillante. Il faut prendre le temps de soutenir et d'accompagner les jeunes en se positionnant comme personne neutre. Ce n'est pas à nous de juger. C'est à nous d'accompagner pour s'assurer que la victime est soutenue, mais aussi que ceux qui ont partagé les images le soient également même si ce n'est pas pour le même motif ni nécessairement évident car l'acte demeure illégal. il faudra faire particulièrement attention aussi de ne pas regarder les images, de bien faire les étapes que la trousse recommande et de travailler en concertation avec les différents partenaires.